

La Compagnie générale se retranche sur l'art. 31 de la loi du 21 avril 1810 qui ne rappelle pas l'obligation d'une autorisation, pour réunir plusieurs concessions dans les mêmes mains ; mais s'il est permis de discuter sur ce texte, il ne l'est pas de révoquer en doute l'interdiction du monopole.

L'agglomération des concessions a le double inconvénient de faciliter l'exercice du monopole et la dilapidation des mines. Sous ces deux rapports, la Compagnie générale est contrevenue à ses obligations et aux lois, en abandonnant sans permission les exploitations des couches qui ne lui donnaient pas de grands bénéfices (1), et que le cahier des charges l'obligeait d'extraire jusqu'à épuisement; en élevant les prix de la houille (2) beau-

(1) Dans le rapport de l'administration de la Compagnie, fait à l'Assemblée du 31 mars 1849, il est dit que plusieurs couches sont devenues *coûteuses à extraire, improductives ou onéreuses*, et qu'il y avait un grand intérêt à *modifier le nombre des puits en extraction*. Dans le bassin de Saint-Etienne, la modification a consisté à abandonner la moitié des puits d'exploitation, sans s'arrêter à la crainte de compromettre la conservation des couches minérales délaissées.

(2) La Compagnie, sans dénier la hausse des prix, a cherché à en atténuer l'importance. L'administration municipale de Saint-Etienne a constaté qu'elle est de 50 à 100 pour 100. En voici la preuve résultant des aveux des coalisés.

Dans le mémoire publié par M. Rambaud, l'un des administrateurs en novembre 1845, il est dit que *les charbons menus ordinaires valent depuis long temps et encore aujourd'hui 45 à 50 centimes rendus à Berard ou au pont de l'Anc, c'est-à-dire 30 centimes l'hectolitre pour l'exploitant*, déduction faite des frais de transport. Au mois d'août 1830, la Compagnie a produit à la préfecture les tableaux des prix de ses ventes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1846. Quoique le prix moyen des charbons y soit atténué, il y est porté à 72 centimes l'hectolitre ou 90 centimes le quintal métrique, plus du double des prix de 1845.

Le même mémoire explique que, sur le Rhône, on vend le charbon menu 1 fr. les cent kilos pris sur le chemin de fer. Aujourd'hui la Compagnie vend le même charbon 1 fr. 40 les 80 kil. ou 1 fr. 75 les 100 kil. La hausse est donc de 75 pour cent.

Autre rapprochement. Suivant le rapport de M. Mignerou, le prix moyen, en 1844, des charbons de toute espèce était de 0,53,40 par hectolitre ou 73 par quintal métrique. D'après les comptes de la Compagnie, le